

ABONNEMENT
Saumur
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS
Annonces, la ligne 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchée.

SAUMUR, 30 OCTOBRE

RÉUNION ROYALISTE DE TOURS

M. F. Delahaye, collaborateur de *Journal de Maine-et-Loire*, a adressé les dépêches suivantes:

Tours, 28 octobre, 3 h. 45, soir.

Plus de deux mille personnes de tous rangs se sont réunies aujourd'hui à une heure, au cirque de la Touraine, pour entendre la conférence annoncée de M. O. Deppeyre et la parole de M. Lambert de Sainte-Croix. — Nous remarquons sur l'estrade M. le vicomte de la Villarmois, président du comité royaliste d'Indre-et-Loire; M. Bernier de Vauplaine, vice-président; MM. général Barry, Mame, conseiller municipal de Tours; de Soland, député de Maine-et-Loire; M. Calla, ancien député; M. le marquis d'Haussonville, académicien, etc. — Vingt journaux de Paris et de la province sont représentés. — Les membres du comité d'organisation portent la Rose de France à la boutonnière. — En quelques mots très applaudis, M. de la Villarmois présente les deux orateurs à l'assemblée. Il dit qu'en présence des incertitudes qui troublent actuellement les esprits, le comité royaliste de Tours a jugé utile de convoquer, dans une pensée d'union, tous les conservateurs tourangeaux. L'union, c'est pour l'avenir le succès assuré; le désaccord n'amènerait que la défaite. — M. Lambert de Sainte-Croix dit que le comité de Tours ne pouvait faire un meilleur choix comme porte-parole que celui de M. Deppeyre qui a dirigé avec tant de dignité et de fermeté le ministère de la justice alors qu'il existait encore une justice.

M. Lambert de Sainte-Croix est venu, dit-il, à Tours, pour attester l'union qui règne au sein du parti royaliste. Au moment où les républicains se divisent de plus en plus, le parti royaliste veut non seulement changer le régime, mais il veut encore réta-

blir la Monarchie qui seule sauvera la France, comme seule autrefois, et au prix des plus grands efforts, elle a constitué son unité. » (Applaudissements prolongés.)

M. Deppeyre prend alors la parole. Dans un discours d'une éloquence persuasive et entraînant, il expose que le régime actuel n'est qu'un gouvernement de divisions, que le désarroi est partout, qu'il n'y a plus ni justice, ni liberté, ni finances. Partout le gaspillage. Un parti opprime le reste des Français. Il faut que la Monarchie rétablisse tout à l'intérieur et à l'extérieur. Elle rendra, dit l'orateur, à la France le premier rang qu'elle doit occuper en Europe et il n'y a pas d'autre moyen de sauver le pays d'une ruine certaine.

Pendant une heure et demie qu'a duré ce discours, la salle entière se laissait emporter par la chaude parole de M. Deppeyre. Des applaudissements frénétiques éclataient à chaque instant. Ils ont redoublé lorsqu'il a fait une fine allusion à M. Wilson et aux 20 députés que l'on a appelés de son nom. — Les Tourangeaux, qu'on disait tièdes à ce sujet, semblent très résolus.

F. DELAHAYE.

Tours, 28 octobre, 9 h. soir.

Un banquet de cinq cents couverts est dressé au Théâtre-Français.

Presque toutes les places sont occupées. La salle est brillamment illuminée au gaz, à la lumière électrique. Des candélabres en bronze doré sont placés sur les tables. Des galeries le coup d'œil est féerique. Aussi des curieux viennent admirer le spectacle. Quatre pompiers en uniforme surveillent.

Au fond de la scène se dresse la table d'honneur où prennent place MM. de la Villarmois, président du comité monarchiste de Touraine; de Vauplaine, vice-président; Lambert de Sainte-Croix, O. Deppeyre, ancien garde des sceaux; généraux du Barry, de Charette, MM. de la Bourdonnaye, de Soland, députés; Clément, sénateur de l'Indre; Mame père et fils; amiral de Jayolles, de Beaumont, de la Ferronaye, Cornélius de Witt, etc.

Au dessert, M. de la Villarmois porté un toast au Comte de Paris, à la Comtesse et à tous les princes et princesses de la Maison de France. C'est répétés de: « Vive le Roi ! »

Le général de Charette boit à la santé du Dauphin de France, au prochain triomphe de l'Église et de la Monarchie française qui souffrent et s'illustrent ensemble.

M. de Vauplaine, après avoir offert au prince son hommage, boit à la santé de celui qui le représente ici, M. Lambert de Sainte-Croix, à M. Deppeyre, le vaillant champion de la cause royaliste à laquelle il est resté toujours fidèle.

M. Lambert de Sainte-Croix salue la Touraine, une des premières provinces conquises par la Monarchie.

M. Deppeyre boit à la jeunesse royaliste de la Touraine, au jour prochain où tous ensemble nous crierons: « Vive le Roi ! »

M. de Noire-Fontaine boit à la Rose de France.

M. de Mauvise boit à la presse conservatrice.

M. le général du Barry boit à la santé du général de Charette qui, pour le remercier, l'embrasse aux applaudissements de l'assistance.

M. Cordier, du *Nouvelliste* de Bordeaux, répond au nom de la presse; il remercie de l'accueil aimable qu'elle a reçu dans cette belle journée à Tours et promet qu'elle saura remplir son devoir.

Enfin, M. Calla salue le retour prochain de la Monarchie.

Des applaudissements frénétiques ont accueilli ces divers toasts. Les cris de: « Vive le Roi ! » n'ont cessé de retentir pendant ce franc et cordial épanchement des orateurs qui traduisaient si bien les sentiments des convives. F. D.

INFORMATIONS

ÉPILOGUE DU BANQUET RÉVISIONNISTE

A la suite du banquet offert par le comité révisionniste du 15^e arrondissement, « qua-

rante et une arrestations » ont été opérées, par les agents, sur divers points du chemin parcouru par la voiture du général Boulanger, escortée par une foule innombrable.

M. Athalin, juge d'instruction, a été chargé par le parquet d'ouvrir une enquête sur les incidents de vendredi soir à la salle Wagram. On dit que M. Lullier aurait retrouvé dans la doublure de son vêtement une balle de revolver et que les déchirures de ses habits, comme celles de son caleçon et des cartes de visite qu'il contenait proviennent non d'un coup de couteau, comme on l'avait cru d'abord, mais d'un coup de feu.

Les journaux boulangistes annoncent que défense a été faite aux officiers d'assister, même en tenue civile, au mariage du capitaine Driant avec M^{lle} Marcelle Boulanger. Toute permission de s'absenter aujourd'hui a été, d'autre part, refusée aux employés du ministère de la guerre qui désiraient donner une marque de courtoise sympathie à leur ancien ministre. M. Le Hérissey proteste dans une lettre contre ces mesures que, toute opinion politique à part, personne ne saurait approuver.

Le cabinet se couvre de ridicule, et il est blessant pour les officiers et pour les fonctionnaires du ministère d'avoir à subir ces odieuses injonctions.

La Presse dit que des que ces procédés indignes ont été connus, des télégrammes demandant des cartes d'invitation ont afflué chez le général Boulanger.

L'abbé Crozes, qui, pendant tant d'années, a rempli les fonctions d'aumônier de la Grande-Roquette et a conduit en cette qualité un si grand nombre de condamnés à mort jusqu'à l'échafaud, vient de s'éteindre des suites d'une pneumonie. Il avait 82 ans.

Il avait assisté à leurs derniers moments les suppliciés les plus célèbres, Lapomme-
raye, Troppmann, Avignin et tant d'autres. Depuis quelques années il avait dû prendre

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile ROSQUET

— Mais vraiment ! ma mère, vous traitez votre fils comme une demoiselle; quel luxe de coquetterie! Des pastrons de chemises brodés et des mouchoirs de fine batiste ornés de chiffres eoguirlandés! Est-ce que vous avez envie de m'envoyer au Casino de Trouville tous les soirs de bals?

— Tu iras où tu voudras, mais je veux que rien ne te manque.

— Est-ce à Caen que vous avez acheté ces belles choses? Pourquoi ne m'avez-vous pas donné la commission de vous les apporter de Paris?

— Parce que je savais que l'on pouvait me faire ces broderies ici aussi bien qu'à Paris et à meilleur marché.

— Est-ce Céline, votre grande Céline, la vieille fille au teint jaune, qui confectionne ces merveilles? Est-elle toujours votre ouvrière en lingerie?

— Oui, pour nous, mais pas pour toi.

— Je m'en doutais; elle ne m'a jamais paru organisée pour comprendre les goûts d'un jeune homme. Pourtant, j'aurais été fâché que vous l'eussiez renvoyée; sa figure osseuse et pâle fait partie de mes souvenirs d'enfance. Mais quelle est la jeune ouvrière qui a l'honneur d'être ma confectionneuse spéciale?

— Qu'est-ce que cela te fait?

— Vous m'avez dit qu'il fallait toujours surveiller ses fournisseurs. Voilà pourquoi je demande à la connaître.

— Oh! je n'avais pas besoin de te faire une semblable recommandation pour ceux qui te fournissent les objets à ton usage personnel. Vous autres jeunes gens, quand vous avez passé seulement un an à Paris, vous devenez d'une exigence pour la toilette! C'est comme les femmes: dès qu'elles se font Parisiennes, elles deviennent coquettes, mêmes les femmes des députés.

— Heureusement!

— Quant à ta confectionneuse, comme tu dis, elle ne vient jamais ici. Je lui donne l'ouvrage chez elle pour ne pas exciter la jalousie de Céline: c'est la fille du mendiant.

— Qu'est-ce que cela, la fille du mendiant? Et qu'est-ce que le mendiant? Je connais beaucoup de mendiants qui viennent ici, car vous avez pris pour vos habitués, et vous faites bien, tous ceux de l'arrondissement.

— Celui dont je parle est de notre commune; il y demeure depuis deux ans. Il ne demande jamais l'aumône aux portes et ne mendie que sur les chemins. Mais tu as dû déjà le rencontrer. Il s'appuie sur un bâton et traîne une jambe déjetée par les rhumatismes. A peine lui voit-on les yeux et les traits, car il a toute la figure couverte par les longs poils de ses sourcils et de sa barbe. On dit, cependant, qu'il est plus jeune qu'il ne le paraît.

— Est-ce que sa fille demeure avec lui?

— Sans doute.

— Mais est-ce propre, chez eux? Ils sont peut-être dans une misère noire?

— Sois sans inquiétude; la propreté de la maison est irréprochable, et la jeune fille soigne parfaitement son père, quoiqu'il y fasse quelquefois un peu de résistance, comme les enfants lorsqu'on veut les débarbouiller.

— Chaque fois que j'ai rencontré cet homme, je l'ai pris pour un fou et ce que vous m'en dites me confirme dans mon opinion.

— Oh! non, il n'est pas fou. Il est seulement maniaque; mais tous ceux qui l'ont entendu parler disent qu'il est fort instruit et même d'une intelligence supérieure à celle des paysans, comme à celle de bien des gens en place.

Cette conversation familière avait lieu dans une grande salle du rez-de-chaussée d'une de ces maisons d'une belle rusticité moderne que l'on

appelle spécialement *maisons normandes*. Cette maison, très large, et n'ayant qu'un seul étage, était construite en galadage, c'est-à-dire en charpente dont les intervalles, entre les membrures de bois entre-croisées, étaient remplies par des briques et des pierres recouvertes de plâtre. L'éclat de ce remplissage, le ton accentué des membrures de bois peintes en noir, donnaient à la façade un aspect de solidité et de gaieté, et mouvementaient sa ligne unie et régulière. Elle ressortait encore par le brillant encadrement que lui faisait la splendide verdure des pâturages qui l'épaulaient et par le vigoureux coloris. Des plantes fleuries et des arbres à fruits qui s'élevaient en treillage de la base du rez-de-chaussée aux fenêtres du premier étage, et qui se pressaient aussi dans un parterre étendu à ses pieds, comme une riche corbeille posée devant un souverain.

Le toit, en tuiles façonnées à la romaine, encapuchonnait deux grandes mansardes qui rehausaient l'ensemble du bâtiment.

Les vastes herbages qui servaient de dépendances à cette maison rustique étaient, les uns plantés de pommiers, les autres complètement découverts. De temps en temps, on y voyait se dresser des bœufs puissants qui, leur siècle achevé, recommençaient à paître, et galoper des poulains dont la race se dénotait par leur fierté et leur élégance.

C'est dire assez que l'on était en plein pays

sa retraite et vivait à l'infirmerie Marie-Thérèse, où sont recueillis les prêtres âgés ou infirmes. Son cercueil l'attendait, placé debout, depuis plusieurs années, à côté de son pauvre lit.

LES DÉSORDRES DE BORDEAUX

L'ouverture du 3^e Congrès ouvrier de France a eu lieu dimanche à Bordeaux.

Des scènes violentes se sont produites. M. Boulé, délégué de Paris, l'initiateur de la grève des terrassiers, a été élu président.

Il a voulu faire placer des drapeaux rouges au-dessus de l'estrade.

La police est intervenue. Un commissaire de police, M. Massicault, a été frappé au-dessous de l'œil droit d'un violent coup de poing, et le sang a jailli.

La mêlée est devenue alors générale. L'agresseur a été arrêté par le commissaire blessé. Des gardiens de la paix requis par le commissaire central ont fait évacuer la salle de force.

Dans la rue, les révolutionnaires ne voulaient pas se disperser; la police les y a contraint. Il y a eu trois arrestations.

UN PONT QUI S'ÉCOULE

On télégraphie de Moissac, 29 octobre:

Une fissure importante s'est déclarée dans la culée de la rive gauche du pont métallique situé sur le Tarn.

La Compagnie du chemin de fer prend les mesures nécessaires pour éviter tout danger. Des traverses ont été placées près de la culée pour soutenir les poutres matressées du pont. Les trains ne passent qu'au pas (terme technique) et ne se croisent pas sur le pont.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS

Présidence de M. UNAL, vice-président.

Audience du 26 octobre

LE FAMEUX SCANDALE

DE
L'École Congréganiste du chemin
de Saint-Léonard.

Nous nous sommes abstenus d'émettre la moindre opinion sur cette affaire au sujet de laquelle les journaux républicains ont mené un si grand tapage; nous avons attendu la décision de la justice. Maintenant que le tribunal a parlé, nous allons donner un compte-rendu fidèle des débats. Tous les esprits impartiaux reconnaîtront, comme les assistants de l'audience du 26, que les accusations dirigées contre le frère Camille étaient bel et bien une machine montée en vue de la laïcisation de l'école congréganiste de Saint-Joseph.

d'Ange. Ce pays qui, dans les anciennes divisions de la Normandie, avait pour capitale Houfleu, se compose de collines et de vallées sans s'étendre nulle part en plaine. On distingue parmi ces vallées celle de Corbon, renommée par l'excellence de ses pâturages, et celle de Pont-l'Évêque, bien connue des Parisiens qui fréquentent Trouville et autres stations balnéaires avoisinantes.

Le jeune homme, qui avait achevé sa causerie avec sa mère, sortit de la maison et se dirigea vers une écurie qui faisait partie des bâtiments d'exploitation. Sur son négligé de parfait gentleman, fait pour rivaliser avec ceux qui se montraient à la même heure malinalés dans les allées du bois de Boulogne, il passa une blouse de paysan, pour harnacher lui-même son cheval. S'il n'avait pas déjà été un peu dénaturisé, il aurait gardé ce vêtement de surcroît pendant toute la promenade, car c'est là la manière de se costumer des riches propriétaires normands.

L'opération du harnachement n'avait pas été sans présenter de grandes difficultés; même il avait fallu un aide pour en venir à bout; aussi, lorsque le cavalier, après avoir fait sortir dans la cour la superbe monture dont il avait fait choix, s'élança dessus, la bête toute frissonnante se cabra en fougueux écarts.

— Robert, Robert? s'écria la mère alarmée, pourquoi montes-tu Mélusine?

A l'appel de son nom, le frère Camille se présente à la barre. C'est un jeune homme à la physionomie ouverte et intelligente; il dirige depuis deux ans et demi l'école de Saint-Joseph. Jusqu'à ce jour, aucune plainte n'a été portée contre lui.

M. le président déclare au prévenu qu'il est poursuivi pour coups portés et blessures faites aux jeunes Emery, Bouju et Gury, ses élèves. Le frère Camille avoue qu'il a donné une gifse au jeune Bouju qui l'avait traité de « sale voyou », mais il nie formellement avoir frappé les deux autres enfants.

En ce qui concerne Emery, cause principale de tout ce tapage, le prévenu fait ce récit:

« Depuis plusieurs jours, le petit Emery arrivait en retard à la classe; le 8 octobre, je l'ai mis en pénitence, debout, à côté de mon bureau; il est resté dans cette position jusqu'à neuf heures et demie; à ce moment il m'a demandé la permission d'aller aux lieux, ce que je lui ai accordé. Mais l'enfant a profité de la récréation pour s'enfuir. Ne sachant ce qu'il était devenu, j'ai visité les latrines et la cour sans pouvoir le rencontrer. A onze heures, on est venu me dire qu'on l'avait trouvé sur le pont Saint-Léonard avec les reins cassés. Je déclare que je ne lui ai pas porté la moindre coup. »

Le jeune Emery comparait alors; il s'avance en boitant; il affirme que le frère l'a frappé à coups de poing dans le dos, dans la poitrine, etc., et cela entre neuf heures et demi et dix heures. M. le président lui demande ce qu'il est devenu entre dix et onze heures?

L'enfant répond qu'il s'est rendu chez lui, qu'il s'est mis au lit, qu'ensuite il s'est levé et qu'il est revenu sur le pont.

— Pourquoi avez-vous quitté votre lit pour revenir sur le pont?

L'enfant se coupe, parle tantôt de dix heures et tantôt de onze heures, et dit qu'il est resté quinze jours au lit.

MM. les docteurs Tesson et Legludic sont alors entendus.

M. Tesson déclare que, le 8 octobre, il a été appelé pour voir un enfant qui venait d'être blessé quelques heures auparavant. Il a fait raconter au malade les circonstances de l'attentat dont il prétendait avoir été victime, et dans ce récit le médecin a constaté plusieurs contradictions. Alors il a examiné avec les yeux d'abord, avec des instruments ensuite, le corps de l'enfant, et, en particulier, la colonne vertébrale, qui semblait être le siège de la douleur. Il n'a remarqué aucune trace de violence; il a seulement constaté une légère douleur qui semblait changer de place; l'enfant s'était levé facilement.

Le docteur ne s'est pas contenté de cette première visite, il en a fait deux autres; la seconde fois, la légère douleur s'était portée à la hanche; comme la première fois, il recommanda aux parents de faire prendre un peu d'exercice à l'enfant. Aussi fut-il surpris à la troisième fois de le trouver encore au lit, car aucune complication ne s'était produite et le corps ne portait pas plus de trace de violence que la première fois.

M. le président demande alors au médecin:

Et elle ajouta avec cet accent péremptoire assez habituel aux Normandes:

— Ce n'est pas ton affaire de la dresser!

Le jeune homme, pour toute réponse, envoya un sourire à sa mère. Il pressait en même temps entre ses genoux, comme dans un étau, les flancs de Mélusine. Puis, s'étant assuré d'un coup d'œil que le domestique, à son poste, tenait ouverte la barrière de la cour, il rendit la main à la jumont, qui, par un élan si rapide que le regard n'aurait pas eu le temps de le suivre, se trouva sur la route.

Une lutte intéressante et périlleuse commença alors entre le cavalier et sa monture, mais elle fut de courte durée, car chaque soubresaut du fougueux animal fut vigoureusement réprimé. Plusieurs fois la main qui serrait le mors se détendit comme pour donner carrière à la bête affolée, mais à peine celle-ci essayait-elle de profiter de cette apparence de liberté, qu'elle était contrainte à une immobilité dont la torture imbibait son poil de sueur et faisait jaillir l'écume de ses naseaux. La voix du maître, qui prenait alors des inflexions caressantes, l'apaisait peu à peu. Cette soumission durait quelques instants, puis la révolte recommençait. Mais ces alternatives mêmes cessèrent bientôt; la bête prit une allure plus régulière sans qu'il fût permis cependant à son cavalier de cesser de la surveiller et de la maintenir.

(A suivre.)

— Si l'enfant avait reçu des coups de pieds et de poings, en auriez-vous découvert la trace?

— Certainement, Monsieur le président, je n'ai pas le don de faire disparaître les blessures en soufflant dessus.

M^r Perrin, défenseur du prévenu, demande à M. Tesson si l'enfant ne jouait pas la comédie.

— Comme médecin, c'est gênant à dire; j'avoue cependant qu'il pouvait exister une légère douleur occasionnée par la croissance; mais l'enfant l'exagérait beaucoup.

M. le docteur Legludic, commis par le parquet, pour examiner l'enfant, a également fait trois visites au prétendu assassiné; il n'a remarqué aucune lésion, ni à la colonne vertébrale, ni ailleurs; il a seulement constaté cette légère douleur qui semblait se faire sentir un jour dans un endroit, un jour dans un autre. Il engageait le père à faire marcher l'enfant, et il était surpris de le trouver toujours au lit. La sensibilité était-elle réelle ou feinte? M. Legludic exprime un doute à ce sujet, car aucune cause n'apparaissait au dehors. Si l'enfant avait reçu des coups, le médecin en aurait retrouvé des marques.

Le tribunal entend alors le père qui était resté dans l'auditoire. Cet homme ne semble pas merveilleusement doué du côté intellectuel. C'est de la bouche de son fils qu'il a appris ce qui s'était passé. Le Frère battait l'enfant depuis plusieurs jours, le matin même il s'était fâché, avait saisi son être et lui mettait un genou sur les reins, il l'avait ployé en deux! (Hilarité générale.)

— Et vous avez cru ça? reprend M. le président.

— Oui, parce que mon fils le disait!

Sept ou huit élèves viennent ensuite comme témoins oculaires de cet assassinat. Leurs dépositions sont juste le contraire de celles que M. le juge d'instruction a conviées. Dans leur premier interrogatoire, ces écoliers avaient déclaré que le Frère avait frappé Emery; à l'audience, ils se rétractent.

M. le président leur demande pourquoi ils agissent ainsi?

— C'est que nous étions intimidés, répondent-ils; l'un ajoute même: — J'ai menti, par crainte; et un autre: — C'est une dame de la Madeleine qui m'a raconté l'affaire et qui m'a envoyé chez le juge.

Nous ne savons quels moyens a pris M. Renault-Morlière pour tirer tant d'inventions de la bouche de ces enfants; mais la lecture de son interrogatoire, faite à l'audience, prouve qu'il a joliment forcé lui-même les dépositions des témoins. Ainsi, par exemple, il fait dire à un enfant de huit ans: « Le Frère accentue quelquefois de coups de signal et de coups de poings ses observations. »

Et comme M. le président demandait aux écoliers s'il les frappait de son signal ou de son poing? — Non, répondaient-ils. Il fait résonner son signal, et donne un coup de poing sur la table quand on continue à lire de travers.

M. Lehoucq, commissaire de police de la Madeleine, dépose que Bouju père et fils sont venus à son bureau se plaindre du Frère. Il raconte ensuite l'histoire de l'enfant Emery.

Relativement au prévenu, le commissaire déclare que jamais avant cette affaire personne n'avait porté la moindre accusation contre lui. Les renseignements fournis sur son compte sont excellents. A Rennes, où il a fait la classe, il donnait bien quelques gifles à ses élèves, mais les parents déclaraient que les enfants les méritaient bien. Du lycée du Puy, où il a été préparateur de physique, on a écrit que c'était un bon instituteur, intelligent et instruit, d'un caractère doux, au point qu'on abusait de lui.

Ca dernier témoignage excite des murmures dans un groupe à figures patibulaires, qui se tient au fond de la salle. M. le président invite ceux qui ont à formuler des protestations contre le prévenu à s'avancer à la barre, il sera heureux de les entendre. Pas un de ces lâches ose se montrer, et le silence se rétablit d'un coup.

Après cet ensemble de dépositions, on pensait que le ministère public allait abandonner la poursuite sur le fait principal; mais au parquet on ne laisse pas aussi facilement une sottise qu'un voleur s'esquiver.

Dans un mauvais jargon, M. le substitut Trébous s'efforce malgré tout de soutenir une accusation qui ne tient plus guère. Dès sa première phrase il appelle le prévenu « le coupable ». Puis il prend à tâche de

montrer qu'on a eu raison d'engager et d'instruire ce procès. M. Trébous plaide les circonstances atténuantes pour le parquet, aussi a-t-il été court. Du reste, il ne faisait qu'exécuter les ordres du procureur. Ce dernier qui ne manque jamais de s'élever en pareille circonstance pour frapper à bras raccourcis sur le cléricisme, a bien senti que l'affaire était mauvaise; c'est évidemment pour ce motif qu'il a passé la parole à son substitut. Toutefois, M. Noguère a paru quelques instants à l'audience; après s'être torturé la moustache pendant un quart d'heure, il s'est retiré sans attendre la fin des débats.

Après un aussi piètre réquisitoire, l'honorable défenseur, M^r Perrin, a la parole.

L'habile avocat commence par rappeler le tapage que certains journaux républicains ont fait sur ce fameux scandale de Saint-Léonard; une de ces feuilles disait: Un Frère a mis les reins d'un élève en marmelade et sa figure en compote; l'autre décrivait: Le Frère a cassé la mâchoire de l'enfant. Cela était vrai non pour les congréganistes, mais bien pour un instituteur laïque de la Doure, qui possède un procédé spécial pour faire sauter les dents de ses élèves. L'affaire remonte à deux ou trois ans, et jamais, que je sache, ni la police ni le parquet ne se sont émus de pareils attentats. Toute leur sévérité est mise en réserve contre un malheureux Frère. C'est un assassin; on le crie dans les rues, et M. Renault-Morlière, le juge d'instruction, s'y laisse prendre lui-même. En interrogeant l'accusé dans son cabinet, il lui dit: « Vous êtes instruit et intelligent; vous n'êtes pas obligé d'avouer; la loi ne vous contraint pas à vous condamner vous-même. Mais rappelez-vous ceci: De bien grands criminels sont passés devant moi dans cette salle; ils ont sauvé leur tête en me faisant leur confession. » Jugez si le pauvre Frère était abîmé. (Eclats de rire général.)

M^r Perrin constate ensuite que tous les témoins se sont démentis à l'audience. Il rapproche leur dernière déposition du rapport fourni par les deux D^r Legludic et Tesson, et il montre que les enfants ne pouvaient affirmer l'existence de coups dont les médecins n'ont jamais trouvé la moindre trace. Et comme M. Trébous venait de soutenir que les enfants avaient dû être stylés avant de venir à l'audience, M^r Perrin demande au substitut si MM. Tesson et Legludic ont également subi l'influence du cléricisme?

M. Trébous ne veut pas aller jusque-là. Enfin, M^r Perrin lit un témoignage de remerciement adressé au Frère par 80 pères et mères de famille de Saint-Joseph et de la Madeleine. Parmi les signatures, on remarque celle de la mère de l'enfant Gury, l'une des trois prétendues victimes. L'honorable avocat espère donc que le tribunal fera bonne justice en acquittant son client.

Le tribunal se retire pour délibérer. Après un quart d'heure, il revient et renvoie le Frère Comte, Camille, des fins de la plainte sans dépens.

Que vont dire maintenant les journaux républicains?

Essayeront-ils de réparer les calomnies qu'ils ont répandues?

(Journal de Maine-et-Loire.)

L'Union de l'Ouest termine en ces termes son compte-rendu:

«... M. Renault-Morlière devrait maintenant poursuivre les journalistes, qui l'ont ainsi mis dedans par leurs dénominations mensongères et féroces. Nous demandons seulement qu'il les fasse condamner à tenir, pendant un mois, une classe de gamins, en n'ayant pour tout moyen de répression contre la gent sans pitié, que l'éclat de leurs mérites et de leur dévouement envers l'enfance! On les verrait à l'œuvre et l'on mesurerait leur patience... »

Le Patriote parle ainsi qu'il suit du dénouement de cette affaire:

ACQUITTEMENT. — Dans son audience de vendredi, le tribunal correctionnel d'Angers a acquitté le frère Camille, de l'école de la rue Saint-Léonard, prévenu d'avoir blessé grièvement deux enfants élèves de cette école.

Nous aurions publié, comme nous le faisons habituellement, le compte-rendu détaillé de cette affaire, qui a un moment passionné l'opinion publique; mais, le rédacteur chargé du compte-rendu judiciaire étant allité, nous sommes forcés de nous borner à enregistrer la condamnation.

Nous souhaitons une meilleure santé au

rédacteur du Patriote, afin que ces... accidents n'arrivent plus à son journal.

Condamné à l'acquiescement / C'est joli, dit l'Union de l'Ouest.

Du reste, les crieurs du Ralliement n'ont pas montré beaucoup plus de franchise. N'osant pas, comme le Patriote, crier la condamnation, ils criaient samedi encore : « Lisez, le frère Camille en police correctionnelle. » C'est plus... roublard !

QUÈTE POUR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Aux termes des mandements de M^r l'Évêque, la deuxième quête annuelle pour l'Université catholique d'Angers devra se faire le jour de la Toussaint, non seulement à la grand-messe et aux vêpres, mais encore à toutes les messes basses, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

TABLEAUX MODERNES

On nous promet d'ici peu une nouveauté artistique. M. H. Lagriffe, directeur des Tableaux modernes, se propose de venir à Saumur.

Voici à ce sujet ce qu'il nous écrit :

« Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'au moyen de nouveaux procédés obtenus par les dernières découvertes photographiques, nous faisons sortir de nos ateliers de Paris des portraits, grandeur naturelle, mesurant 40 sur 50, parfaitement retouchés et d'un cachet particulièrement artistique, au prix unique et incroyable de 20 fr.

« Nous allons, sous 45 jours, envoyer à Saumur une annexe de notre maison que nous établirons place du marché, pendant un mois environ.

« Agréez, etc.

LAGRIFFE fils.

La chose en elle-même sera curieuse et intéressante à voir et beaucoup certainement se laisseront tenter et posséderont leur portrait et ceux de leurs amis à peu de frais.

Plainte a été portée contre deux habitants du Petit-Pay, MM. Renault et Laballe, sous prétexte qu'ils avaient cassé les carreaux de M. Grangé pendant son sommeil.

Les interrogations portent à croire que c'est Grangé lui-même qui a cassé ses carreaux pour faire condamner ses neveux, avec lesquels il est mal.

BAGNEUX. — Hier, le nommé Allouin, charretier à Bagnoux, a blessé à la tête la femme Gouillon.

Sans cause ni raison plausibles, ayant injurié cette femme, Allouin s'est emparé d'une pelle et lui en a asséné un coup violent. Le sang jaillit avec force de la blessure et on a été obligé de la transporter sur son lit, où elle est restée quelque temps sans connaissance.

La pelle qui a servi à cet acte de brutalité sans nom est couverte de sang.

ALLONNES. — Un incendie s'est déclaré hier à Plaisance, commune d'Allonnes,

sans cause connue; le feu a consumé un pailler. Il n'y a aucun accident de personne, et les pertes sont de peu d'importance.

CUNEAULT. — Mercredi soir, la femme Ortion, débitante aux Caves, avait été, selon son habitude, coucher ses deux petits enfants, dans une chambre qui fait face à son débit.

Quand, deux heures plus tard, elle alla fermer à clef la porte de la chambre, elle s'aperçut qu'un audacieux voleur était entré dans cette chambre et lui avait pris 455 fr., qui se trouvaient dans une armoire.

La semaine dernière, le sieur Caroux, garde particulier, a constaté que, pendant son absence, des individus étaient entrés chez lui et que, n'ayant pu trouver d'argent, ils avaient fait main basse sur divers objets, tels que jambons, rillettes, cassis, etc.

Tous les auteurs de ces vols sont restés inconnus jusqu'à présent.

SAINT-MACAIRE-DU-BOIS. — La semaine dernière, la veuve Robreau, cultivatrice au Bayonné, était allée vendanger avec sa fille.

Vers le soir, en entrant à la maison, elles trouvèrent tout bouleversé; literie, garde-robe, lingerie, étaient éparpillés sur le sol. Une somme de 200 francs avait été prise. Fort heureusement qu'une autre somme de 1,400 francs et les bijoux n'avaient pu être découverts.

Un rôdeur, un solide gaillard, avait été vu par les voisins; il avait demandé l'aumône avec menaces. On suppose que c'est lui qui aura commis ce vol.

Les campagnes sont infestées de rôdeurs. Les cultivateurs doivent faire bonne garde et avoir un bon chien chez eux.

ANGERS. — On nous annonce, dit l'Union de l'Ouest, que M. Unal, nommé vice-président du tribunal de Rouen, est sur le point d'aller occuper son nouveau poste. La permutation, dont nous avons parlé, n'a pu se faire. L'avancement que reçoit M. Unal, ne diminue pas les regrets que laisse son départ. Nous voulons espérer qu'un nouveau mouvement judiciaire le ramènera à Angers, où il retrouvera de nombreuses et sincères sympathies.

C'est décidément dimanche, 11 novembre, que M. Calla, ancien député de Paris, donnera à Angers une Conférence sur la situation politique.

Nous ferons connaître le lieu, l'heure et les moyens d'assister à cette conférence royaliste.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 octobre.

Le marché est un peu hésitant aujourd'hui. Nos rentes fermes au début s'inclinent de quelques centimes en clôture. Le 3 0/0 s'arrête à 82.50; le 4 1/2 0/0 est traité à 105.55.

L'action du Crédit Foncier est ramenée à 1,365. Sur les obligations, on remarque toujours le même courant très actif de demandes. Les capitalistes

qui recherchent des valeurs à l'abri de tout aléa se portent de préférence sur ces titres.

La Société Générale conserve ses cours antérieurs, de 472 à 475.

La Banque d'Escompte montre de bonnes dispositions à 568.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 608.75 avec un coupon de 7.50 à détacher le 2^e novembre.

La Banque de Paris se tient à 876.

L'action de Panama est calme à 275 et 276. On recherche les obligations à lots de 340 à 345. Après le placement des titres restés disponibles, la hausse devra prévaloir.

Il se produit de bons achats sur l'obligation de Porto-Rico à 297. Garanties par l'Espagne, cette obligation possède en outre une première hypothèque sur une ligne de 275 kilomètres. Ses cours doivent se niveler avec ceux des obligations des chemins espagnols.

Les Chemins de fer économiques sont tenus à 364.25. Un coupon de 7.50 brut sera mis en paiement à partir du 1^{er} novembre prochain.

La plupart des maladies résultant des vices du sang, et son impureté, peuvent être facilement guéries par chaque personne qui se rend compte de son état en lisant la curieuse et intéressante brochure qu'onvoie gratis et franco à tous ceux qui la lui demandent M. Vincent, pharmacien, à Grenoble (Isère).

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 28 octobre 1888.

Versements de 51 déposants (6 nouveaux); 10,701 fr.

Remboursements, 28,816 fr. 35.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes; de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 27 octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Le Roux. — Nos gravures : La mission Fournereau au Cambodge; La Kermesse sur l'emplacement des Tuileries; Le général Salomon; Beaux-arts: Le Bain; Le duc de Sparte et sa fiancée, la princesse Sophie de Prusse; La revue navale dans le golfe de Naples; La chasse des empereurs en Styrie; Le théâtre illustré: Château d'Eau; Jocelyn; Eden-Théâtre: Le Pied de mouton; Watignies. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Une femme savante, nouvelle, par Auguste Lepage. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Chronique du sport. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : L'emplacement des Tuileries; La fête foraine en faveur des incendiés de la Guyane; Cambodge; Mission de M. Fournereau. — Le président Salomon. — Beaux-arts: Le Bain. — Le prince Constantia, de Grèce. — La princesse Sophie, de Prusse. — Naples; La revue navale dans le golfe à l'occasion du voyage de Guillaume II. — Le voyage de Guillaume II en Autriche-Hongrie. — Le théâtre illustré: Château d'Eau; Jocelyn; Eden-Théâtre: Le Pied de mouton. — Carnot inspectant les ateliers d'armes à Paris. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

BOURSE DE PARIS

DU 29 OCTOBRE 1888.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, Rente 4 1/2 (nouveau), Obligations du Trésor. Values: 82 57, 85 50, 103 50, 509 00.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 30 octobre

L'Amour que qu'est qu'ça, vaudeville en 1 acte.

Une Fille terrible, vaudeville en 1 acte. Grand intermède par le docteur Cagliostro, le seul élève du célèbre Hermann.

Judi 1^{er} novembre

Barbe-Bleue, opérette.

FABRIQUE

CHAPEAUX LIVERANI

Reconnue pour vendre le meilleur marché de Saumur.

M. LIVERANI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il arrive de Paris avec un choix considérable de chapeaux nouveaux pour hommes, dames, fillettes, garçonnets et bébés.

Chapeaux pour hommes depuis 3 fr. 60, jusqu'à tout ce qui se fait de plus beau dans les premières maisons de Paris.

Tous ces articles, de premier choix, sont vendus très bon marché, parce que le chiffre d'affaires que fait la maison LIVERANI lui permet de prendre un petit bénéfice.

Chapeau castor, quatre teintes, à 8 fr.

BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de M archandises

GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, Succ.

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LISEZ LE TRIBOULET

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

SUR LICITATION, EN UN LOT

En l'étude et par le ministère de M^e AUROYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UN

VASTE HOTEL

Sis à Saumur, rue d'Alsace, n° 12,

Dépendant de la succession de M. CHARLES TROUILLARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le mardi 27 novembre 1888, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Marie-Hélène Trouillard, épouse de M. Jean-Claément-Paul du Poÿ, avocat à la Cour d'appel de

Paris, avec lequel elle demeure à Paris, 61, avenue d'Antin, de lui assistée et autorisée;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

En présence ou eux dûment appelés, de :

1^o M. Louis-Henri-Paul Thiffoine, propriétaire, demeurant à Saumur, « pris au nom et comme tuteur naturel et légal de M^{lles} Marie-Madeleine Thiffoine et Jeanne-Marie-Hélène Thiffoine, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec M^{me} Marie-Marguerite Trouillard, son épouse décédée » ;

2^o M. Emile Dumény, propriétaire, demeurant à la Chaussée, commune de Brain-sur-Allonnes,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineures Thiffoine, sus-nommées, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée, » suivant délibération du conseil de famille des dites mineures, tenue sous la présidence de M. le juge de paix de canton sud de Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré ;

Il sera, le mardi vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUROYER, notaire à Saumur, commis à cet effet

par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un vaste hôtel, situé à Saumur, rue d'Alsace, n° 12, consistant en : Une cour pavée en partie, à droite de laquelle se trouve un bâtiment renfermant écurie, sellerie et chambre de cocher; fosse à fumier joignant l'écurie, à gauche un autre bâtiment renfermant : loge de concierge, remise et buanderie, lieux d'aisances à la suite;

Au fond de la cour, faisant face à la rue, hôtel élevé sur perron recouvert d'une marquise en verre, renfermant : un sous-sol, cuisine, évier, office, bûcher, cave, caveaux, lingerie, escalier de service reliant le sous-sol aux combles; au rez-de-chaussée, vestibule ouvrant sur le perron, office, salle à manger, petit et grand salon, chambre et antichambre, escalier montant au premier étage; au premier étage, sept chambres et quatre cabinets; sous les combles, cinq mansardes et un grenier;

Jardin derrière l'hôtel. Le tout clos de murs et d'une grille sur la rue, d'une superficie de vingt-sept ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 77,

section G, joignant au midi la rue d'Alsace, au levant M^{me} Gaudais, au nord veuve Guyard, au couchant M. Simon.

Mise à prix.... 70,000 francs.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le octobremil huit cent quatre-vingt-huit, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o Et à M^e AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Entre majeurs,

Aux enchères publiques,

D'UNE

Maison d'habitation

Et Dépendances

Sises quartier de la Croix-Verte, à Saumur,

ET D'UN MORCEAU DE PRÉ

Sis commune de Saint-Lambert-des-Levées.

L'ADJUDICATION aura lieu le

Dimanche 15 novembre

1888, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-huit;

Et aux requête, poursuites et diligence de :

1^o M^{me} Constance Thiffoine, propriétaire, veuve de M. Charles-Louis Delarue, demeurant ancienne route de Tours, n^o 2, à Saumur;

2^o M^{me} Charlotte Delarue, sans profession, veuve de M. Emmanuel-Jacques Damiot, demeurant ladite dame ancienne route de Tours, à Saumur, ayant pour avoué M^e Louis ALBERT;

En présence de :

1^o M^{me} Constance Delarue, épouse sans profession de M. Pierre Laigle, menuisier, et ce dernier tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse avec lequel elle demeure rue des Capucins, n^o 3, à Saumur, ayant pour avoué M^e POIN;

2^o M^{me} Ernestine-Désirée Delarue, épouse de M. Joseph Jéuon, boulanger, et ce dernier tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, demeurant ensemble rue de la Croix-Verte, n^o 20, à Saumur;

3^o M. Charles-Auguste Delarue, ouvrier carrier, demeurant au Pont-Foucharde, commune de Bagnoux, ces deux derniers ayant pour avoué M^e LE RAY,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION
1^o Lot.
Un morceau de pré, situé au lieu dit le Champ-des-Pressiers, commune de Saint-Lambert-des-Levés, d'une contenance de un hectare un ara cinquante centiares, compris sous le n^o 128 du plan cadastral, section B, joignant au nord M^{me} Toché, au cou-

chant M^{me} Coulen, au midi M. Ory, et au levant M. Pineau.
Mise à prix 2,000 fr.

2^o Lot.
Une maison d'habitation, sise quartier de la Croix-Verte, commune de Saumur, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, vestibule, grenier au-dessus, un cellier et une cour dans laquelle se trouvent un hangar et des lieux d'aisances, joignant au levant les époux Delarue, au midi M. et M^{me} Jourdan et Hallouin, au couchant l'ancienne levée, et au nord M. Hallouin, avec communauté au puits se trouvant dans une cour commune.
Mise à prix 600 fr.

Total des mises à prix: 2,600 francs.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, et Reçu une franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRA.

TRES VASTE MAISON A LOUER
PRÉSENTEMENT
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.
Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.
S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE PAR ADJUDICATION
A Saumur, en l'étude de M^e Auboyer
Le LUNDI 5 novembre 1888, à 4 heures du soir.

UNE MAISON
Située à Saumur, Quai de la Marine, n^o 2, AVEC COURS, ÉCURIES ET REMISE.
On peut traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT
Une grande et belle MAISON
Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.
S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

A CEDER DE SUITE
Boutique d'Épicerie
Et de Mercerie
Bourg d'Allonnes.
S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie
M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.
Prix très avantageux.

A VENDRE
Plusieurs chiens courants BRIQUETS ET BASSETS à l'essai.
S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.
ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

A VENDRE
DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.
S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

Petite JUMENT hongroise, très douce, taille 1 m. 46, A VENDRE pour cause de départ.
S'adresser à M. RAINBAULT, maréchal, rue de la Fidélité.

A VENDRE D'OCCASION
UN JOLI PETIT COUPÉ
Fabriqué à Paris, dernier modèle
S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, 58, rue d'Orléans.

ON OFFRE de suite dans chaque ville un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement. Bonnes références tout exigées. S'adresser au bureau du journal.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les PRINCES de la Science.
Le traitement se dirige uniquement sur le travail de la peau des parties atteintes, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LERORMAND, Médecin Spécialiste, 41, rue St-Louis, à NANTES (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

SUCRE
PUR CANNE POUR VENDANGES
à 70 fr.
LES 100 KILOGR.
Entrepoteur: A. COURTET, Saumur.
Se charge également de donner tous les renseignements

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur

GRANDE LIQUIDATION

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS LES RAYONS

Nouveautés et Confections pour Dames, Mérinos, Draperies, Fourrures, Blanc, Rouennerie, Toiles

COUVERTURES ET COUVRE-PIEDS

MERCERIE ET BONNETERIE

RAYON SPÉCIAL DE CONFLECTIONS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

CHAPELLERIE PARAPLUIES

EPICERIE PARISIENNE
M^{on} **IMBERT et Fils**
33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr...	» 70
— à trous.....	» 90
— de l'Etoile.....	1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog.....	» 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog....	2 30
Sucre 1 ^{er} choix, le kilog.:	1 05

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

CACAO PUR Soluble
VAN HOUTEN
remplaçant avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méliez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice QUI SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION

DEPOTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Froyon (Père Ménécaux), PARIS